



Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux

Fédération Nationale agréée et reconnue
d'utilité publique

Membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale
le Prince Louis

Championnats Nationaux Individuels de Judo Jeunes 2023

U9 – U11 – U13 – U15 – U18

Championnats Nationaux Individuels de Judo Honneur 2023

U21 – Seniors

Date : **Dimanche, le 19 mars 2023**
Lieu : **Gymnase de la Coque au Kirchberg**
(2, rue Léon Hengen L-1745 Luxembourg)
Délais d'inscription : **Mercredi, le 15 mars 2023**
Entrée : 5€ / gratuite pour les < 18ans et cadres nationaux

Attention: le parking est payant ! - Parking gratuit aux alentours: <https://coque.lu>

Catégorie d'âge	Années de naissance	Également autorisés à combattre	Pesée	Début des combats
U9 m/f	2015-2016		08:00-08:45	Cérémonie d'ouverture et début des combats 9h15
U11 m/f	2013-2014	U9 > 50kg	09:30-10:15	10:45
U13 m/f	2011-2012	U11 > 60kg	12:00-12:30	13:00
U15 m/f	2009-2010	U13 (2011)	13:30-14:00	14:30
U21 m/f Honneur	2003-2004-2005	U18	15:00-15:30	16:00
U18 m/f	2006-2007-2008	U15 (2009)	15:00-15:30	A l'issue des U21
Seniors m/f Honneur	2002 et avant	U18 & U21	15:00-15:30	A l'issue des U21
			Fin estimée :	17h30

Remarques : Les horaires de pesée peuvent être légèrement adaptés en fonction du nombre d'inscriptions. Dans la mesure du possible, filles et garçons des catégories U9 et U11 seront séparés.



I. Règlement de participation :

- U9 : La participation est autorisée à partir du 9^{ème} kyu (blanche). Les U9 **ne sont pas autorisés** à participer dans la catégorie d'âge supérieure (U11), à part s'ils dépassent la limite supérieure de poids (voir règlement ci-dessous).
- U11 : La participation est autorisée à partir du 9^{ème} kyu (blanche). Les U11 **ne sont pas autorisés** à participer dans la catégorie d'âge supérieure (U13), à part s'ils dépassent la limite supérieure de poids (voir règlement ci-dessous).
- U13 : La participation est autorisée à partir du 7^{ème} kyu (jaune).
- U15 : La participation est autorisée à partir du 7^{ème} kyu (jaune). **Sont également autorisés** à participer **les U13 nés en 2011 et à partir du 5^{ème} kyu (orange).**
- U18 : La participation est autorisée à partir du 7^{ème} kyu (jaune). **Sont également autorisés** à participer **les U15 nés en 2009 et à partir du 5^{ème} kyu (orange).**
- U21 Honneur : La participation est autorisée à partir du 7^{ème} kyu (jaune). **Sont également autorisés** à participer **les U18 à partir du 5^{ème} kyu (orange).**
- Seniors Honneur : La participation est autorisée à partir du 7^{ème} kyu (jaune). **Sont également autorisés** à participer **les U21 à partir du 5^{ème} kyu (orange) et les U18 à partir du 3^{ème} kyu (vert).**

Rappel :

Grade	Ceinture
1 ^{er} Kyu	marron
2 ^{ème} Kyu	bleue
3 ^{ème} Kyu	verte
4 ^{ème} Kyu	orange-verte
5 ^{ème} Kyu	orange
6 ^{ème} Kyu	jaune-orange
7 ^{ème} Kyu	jaune
8 ^{ème} Kyu	blanche-jaune
9 ^{ème} Kyu	blanche

II. Catégories de poids :

Catégorie d'âge	Sexe	Catégories de poids
Seniors	Masculins	- 60, - 66, - 73, - 81, - 90, - 100, + 100
Seniors	Féminins	- 48, - 52, - 57, - 63, - 70, - 78, + 78
U21	Masculins	- 60, - 66, - 73, - 81, - 90, - 100, + 100
U21	Féminins	- 48, - 52, - 57, - 63, - 70, - 78, + 78
U18	Masculins	- 50, - 55, - 60, - 66, - 73, - 81, - 90, + 90
U18	Féminins	- 40, - 44, - 48, - 52, - 57, - 63, - 70, + 70
U15	Masculins	- 34, - 38, - 42, - 46, - 50, - 55, - 60, - 66, - 73, + 73
U15	Féminins	- 32, - 36, - 40, - 44, - 48, - 52, - 57, - 63, + 63
U13	Masculins	-30,-34,-38,-42,-46,-50,-55,60,-66,+66
U13	Féminins	-32,-36,-40,-44,-48,-52,-57,-63,+63
U11	Masculins	Groupe morphologique
U11	Féminins	Groupe morphologique
U9	Masculins	Groupe morphologique
U9	Féminins	Groupe morphologique

Spécificités :

- U9 garçons et filles : Pas de catégories de poids prédéterminées. Les poids seront vérifiés lors de la pesée. Les enfants seront classés des plus légers aux plus lourds. Des poules de 2, 3 ou 4 seront alors constituées à partir de ce classement (groupes morphologiques avec le plus faible écart de poids possible). L'organisation se réserve le droit de mélanger filles et garçons sur les poids minimum ou maximum, afin de permettre aux judokas de pratiquer.
- **Limite supérieure de 50 kg en U9** : Les enfants U9 plus lourds que 50 kg sont autorisés à combattre dans la catégorie d'âge U11.
- U11 garçons et filles : idem que pour la catégorie d'âge U9 avec une **limite supérieure de 60 kg en U11**. Les enfants U11 plus lourds que 60 kg sont autorisés à combattre dans la catégorie d'âge U13.
- **Aucune tolérance de poids ne sera acceptée !**

III. Temps de combat :

U18, U21 & Seniors	4 minutes
U15	3 minutes
U13	2 minutes
U11 & U9	1 minute 30

IV. Inscriptions :

Date limite :

- Inscriptions à envoyer - pour **mercredi, le 15.03.2023** au plus tard - par e-mail à organisation@judo.lu et jerome.guenzi@judo.lu. **Aucune inscription ne sera acceptée après le 15.3.2023.**

Modalités d'inscription:

- L'utilisation des fiches d'engagement en **format Excel** (.xls et non .pdf) dûment remplies est **obligatoire** pour les inscriptions aux Championnats.
- **L'inscription** ne peut être faite que **par un responsable de club !** Aucune inscription introduite par un athlète ou un parent d'athlète ne sera acceptée.

V. Règlement de la compétition (toutes catégories d'âge) :

Art. 1 : Pour les U9 et les U11, seule la ceinture rouge ou blanche devra être mise (et non pas les ceintures indiquant le grade Kyu).

Art. 2 : A partir de U13, les 2 ceintures sont **obligatoires**. Les ceintures rouges et blanches sont à apporter par les clubs s.v.pl.

Art. 3 : La FLAM rappelle que les judokas sont tenus d'avoir un médico sportif en cours de validité pour des raisons d'assurance.

Art. 4 : Uniquement les judokas avec une licence en cours de validité sont admis à la pesée. Un contrôle Dokume sera effectué et aucune exception ne pourra être acceptée pour des raisons d'assurance.

Art. 5 : Les athlètes ne peuvent tirer que dans une seule catégorie de poids de la même catégorie d'âge, **à l'exception des athlètes qui sont seuls dans leur catégorie de poids**. Jusqu'à la catégorie d'âge U18 inclus, ceux-ci sont alors titrés dans leur catégorie de poids initiale et peuvent changer ou « monter » d'une catégorie de poids (voir Art. 14 pour les U21-Seniors). Cependant :

- Il n'est possible que de monter d'une seule catégorie de poids.
- L'organisation offre la possibilité au judoka qui se retrouve seul dans sa catégorie, de combattre dans la catégorie de poids immédiatement supérieure. Cependant, il incombe au club de donner son autorisation le jour du championnat. La fédération se dégage de toutes responsabilités.

Art. 6 : Au cas où 2 athlètes d'un même club se rencontrent pendant la compétition, ils sont obligés à se présenter sur le tapis, et à se livrer des combats francs et honnêtes. L'esprit sportif, le respect envers les spectateurs et l'enjeu de la compétition seront ainsi maintenus. Le non-respect de cette obligation entraînera des sanctions pour les athlètes.

Art. 7 : Les judokas sont tenus de se présenter en judogi (blanc) ou en survêtement complet du club sur le podium. L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès au podium à un athlète avec une tenue inappropriée.

VI. Système de compétition

Art. 8 : En U9 et U11 (catégories d'âge sans catégories de poids fixes) une répartition en poules de 3 à 5 athlètes sera constituée (groupes morphologiques avec le plus faible écart de poids possible).

Art. 9 : À partir de U15 :

- 2 athlètes : 2 confrontations sous forme d'un aller-retour. En cas d'égalité parfaite après ces deux confrontations, un 3^{ème} combat départagera les deux athlètes.
- 3-5 athlètes : Système de poule où tous les opposants s'affrontent. Deux judokas d'un même club de judo devront obligatoirement se rencontrer au premier combat.
- 6-8 athlètes : Système de deux poules composées de 3 à 4 athlètes chacune, suivi de deux demi-finales et d'une finale.
 - Les perdants en demi-finale remportent tous deux la médaille de bronze.
 - Les judokas seront répartis afin de départager deux judokas d'un même club. Si une poule présente deux judokas d'une même association, ces derniers seront opposés lors du premier combat de la poule.
- 9 judokas et plus : Poule + Tableau à double repêchage

Si la situation l'exige, par exemple pour des raisons de temps, la FLAM/Judo se réserve le droit d'adopter un autre fonctionnement ou système de compétition.

La FLAM/Judo se réserve le droit de proposer une solution de compétition en U13 identique au système en U15, avec l'accord de la majorité des coaches présents sur place, afin de permettre aux judokas de pouvoir prendre part à un maximum de combats, tout en respectant leur intégrité physique.

VII. Règlement spécifique des Championnats Nationaux d'Honneur et d'Elite 2023 :

Art. 10 : Depuis l'exercice 2020, la répartition en « Championnats Nationaux d'Honneur » et « d'Elite » se fait **à partir de la catégorie d'âge U21**, les catégories d'âge U21 et Seniors étant séparées. Dans les catégories d'âge U9 à U18, il s'agit d'un même « Championnat National Jeunes ».

Art. 11 : Les Championnats Nationaux d'Honneur U21/Seniors sont strictement réservés aux compétiteurs ne faisant pas partie d'un cadre national **COSL, A et B** (cf. listes en annexe) des catégories d'âge U21/Seniors.

Art. 12 : Les **Championnats Nationaux Elite U21/Seniors** (organisés au courant du deuxième semestre de l'année 2023) sont réservés :

- aux compétiteurs du cadre national **COSL, A, et B** des catégories d'âge U21/Seniors
- aux compétiteurs terminant sur le podium (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} places) des Championnats Nationaux d'Honneur Seniors 2023 ;
- aux compétiteurs terminant sur le podium des Championnats Nationaux d'Honneur U21 2023 ;
- aux compétiteurs terminant sur le podium des Championnats Nationaux U18 2023.

Art. 13 : Modalités supplémentaires de qualification aux Championnats Nationaux d'Elite :

- Le Comité Judo se réserve le droit d'attribuer des « Wild Card » pour les Championnats Nationaux Elite sous condition que le demandeur de la Wild Card ait fourni **un certificat médical, scolaire ou professionnel** à Madame Tania Muller, Coordinatrice du Groupe de Travail Organisation, justifiant son absence aux Championnats Nationaux d'Honneur dans un délais maximal de 7 jours suivant l'événement.
- En l'absence d'un tel certificat, tout athlète non-qualifié est autorisé à participer aux Championnats Nationaux d'Elite s'il participe à au moins **10 entraînements nationaux** durant la période séparant les Championnats Nationaux d'Honneur et les Championnats Nationaux d'Elite.

Art. 14 : Le titre de Champion National d'Honneur U21/Seniors ne sera attribué aux athlètes seuls dans leurs catégories de poids respectives que **sous la seule condition d'accepter de combattre dans la catégorie de poids supérieure** (*attention : avec autorisation du club le jour même*). Indépendamment du résultat obtenu dans celle-ci, ils seront titrés dans leur catégorie de poids initiale et peuvent s'immiscer dans la lutte pour un second titre. De plus, les spécificités suivantes sont retenues :

- Si aucun autre opposant n'est inscrit dans la catégorie de poids supérieure, l'athlète n'est titré que dans sa catégorie de poids initiale. **Aucun athlète n'est autorisé à monter de plus d'une catégorie de poids et aucun athlète n'est titré dans deux catégories de poids sans adversaire.**
- Les athlètes inscrits seuls dans les catégories de poids sous-maximales (-78 chez les femmes et -100kg chez les hommes) sont tenus de participer dans la catégorie de poids supérieure, si leur plus lourd opposant présente un surplus de poids maximal de 11% par rapport à la limite supérieure de leur catégorie de poids initiale (exemple : -78kg → 86,6kg et -100kg → 111kg). **Dans le cas contraire, les athlètes sont titrés sans obligation de combattre.**
- Le titre de Champion National d'Honneur est attribué aux athlètes inscrits seuls dans les catégories de poids maximales (exemple : +78kg et +100kg chez les Seniors), sauf si l'athlète inscrit lui-aussi seul dans la catégorie de poids inférieure accepte la confrontation et sans préjudice de la spécificité du surplus de poids maximal réglementé.

Le Groupe de Travail Organisation et le Comité Judo vous souhaitent bonne réception de l'ensemble des documents annexés et vous prie de croire en leurs salutations les meilleures.

Tania Muller
Coordinatrice du Groupe de Travail Organisation

Tom Schmit
Vice-Président Administration

